



MAIRIE DU BUGUE

1, place de l'Hôtel de Ville

24260 LE BUGUE

☎ : 05.53.02.75.80

✉ : mairie@lebugue.fr

🌐 : www.lebugue.fr

Arrêté réglementant le stationnement et la circulation.

Arrête 2026-276

Le Maire de la Commune du Bugue.

Vu les articles L 2212-2 et 2213-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la police de la circulation et du stationnement.

Vu le code de la route.

Vu les arrêtés formant le règlement général de la police de la commune.

Vu l'intérêt général.

Considérant qu'en raison de travaux, de mise en service câble HTA et BT, par l'entreprise « Perigord TP Egire », il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation.

Arrête

Article 1 : Du 02 Novembre au 02 Décembre 2026, la circulation sera alternée par des feux tricolores route de Boutenègre, de l'intersection avec la route de La Gardelle sud jusqu'à l'intersection avec le Chemin des cigales. Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier.

Article 2 : La pose, la dépose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise.

Article 3 : Le Brigadier-chef principal de Police Municipale et le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés chacun en ce qui les concernent de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Pour ampliation, le présent arrêté sera transmis à :

Monsieur Le Major de la Brigade de Gendarmerie

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Chef des Sapeurs-Pompiers

Monsieur Alves José

Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police Municipale

Un exemplaire sera mis dans le registre des arrêtés de la commune

Le 06/10/2026

Le Maire



Bernard CROUZET